

# L'absentéisme, nouveau grand facteur

Il a grimpé de 19 % par rapport aux années précédant la pandémie, ce qui aggrave la pénurie d'effectifs

---

Le Journal de Québec · 9 févr. 2023 · 31 · VALÉRIE LESAGE MANON POIRIER Présidente de l'ordre des CRHA

---

Le nombre d'heures perdues pour des raisons de maladie ou familiales a grimpé de 19 % en 2022, en comparaison avec la moyenne observée avant la pandémie, entre 2017 et 2019. Selon les auteurs du Bilan de l'emploi 2022 de l'institut du Québec, cela vient donner une nouvelle explication à la pénurie de main-d'oeuvre, qui trouve aussi ses racines dans le vieillissement de la population.

« L'absentéisme explique en partie pourquoi les employeurs essaient de recruter davantage, pour compenser les heures perdues », dit Emna Braham, une des auteures du Bilan.

Il n'existe plus beaucoup de possibilités d'augmenter le bassin de main-d'oeuvre au Québec. Le taux d'activité chez les 15-64 ans est à 81 %, supérieur au reste du Canada. On a par ailleurs presque doublé le recours aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants étrangers depuis 2018, leur nombre évoluant de 56 500 à 111 600 en 2022. Ainsi, réduire l'absentéisme apparaît comme la nouvelle solution.

## LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉBRANLÉE

Une partie des absences de 2022 tient au contexte pandémique lui-même, car la COVID a continué de contaminer des travailleurs. De ce côté, une embellie est possible en 2023.

Toutefois, l'ordre des conseillers en ressources humaines agréés observe une recrudescence des absences liées à des enjeux de santé psychologique depuis plusieurs années. Avant la pandémie, cela représentait le tiers des invalidités de long terme et elles compteraient maintenant pour plus de la moitié.

## L'INFLATION TRÈS STRESSANTE

« Je pense que ça n'ira pas en s'améliorant, anticipe la directrice de l'ordre, Manon Poirier. On voit une croissance depuis longtemps. Il y a eu une accélération avec la pandémie à cause du stress et de l'isolement. Maintenant, c'est la santé financière qui est un des plus gros stressés. Dans le contexte actuel, beaucoup de gens se demandent comment ils vont faire face à leurs obligations. »

À cela, il faut ajouter que plusieurs organisations et entreprises fonctionnent sans avoir tout le personnel nécessaire, ce qui accroît la charge des travailleurs en poste et augmente le risque de détresse.

« Il faudra augmenter la productivité, automatiser des tâches, réorganiser le travail ou trouver des nouveaux modèles d'affaires pour devenir moins gourmands en main-d'oeuvre », anticipe Emna Braham.

## La Ville de Québec coupable d'avoir discriminé un pompier daltonien



Le Tribunal des droits de la personne force la Ville de Québec à engager un pompier daltonien. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / SEBASTIEN VACHON



**Yannick Bergeron**

Publié à 7 h 21

Un juge vient de conclure que le Service de protection contre les incendies de la Ville de Québec a fait preuve de discrimination envers le candidat lors de son processus d'embauche.

La Ville est également condamnée à verser 110 000 dollars à Sébastien Samson-Thibault.

Ce dernier avait passé toutes les étapes du processus d'embauche, avant d'être écarté en 2015 en raison de sa difficulté à bien distinguer le rouge et le vert.

Le Tribunal des droits de la personne estime que la Ville n'a pas pris les mesures nécessaires pour accommoder le candidat, tout en ne procédant pas à une analyse personnalisée de son cas lors du

processus.

Le juge note dans sa décision que Sébastien Samson-Thibault exerce le métier de pompier depuis 2009, et qu'il peut très bien s'acquitter de ses tâches, malgré son handicap.

Par son service des communications, la Ville de Québec a dit prendre acte du jugement, mais s'est refusée à tout commentaire.

*Plus de détails à venir...*

**Yannick Bergeron**



## La rencontre des trois maires qualifiée de «positive»

Le Journal de Québec · 9 févr. 2023 · 12 · TAÏEB MOALLA

Au terme d'une rare rencontre au sommet au sujet du partage de la facture d'agglomération, les maires de Québec, de L'ancienne-lorette et de Saint-augustinde-desmaures ont qualifié leur réunion d'hier de « positive » tout en convenant de se revoir d'ici un mois.



« Très amicale. Beaucoup d'ouverture. On est très heureux. C'est positif », a résumé Gaétan Pageau, maire de L'ancienne-lorette, pour parler de la rencontre.

Convenant que la saga politico-judiciaire traîne depuis de longues années, aucune des parties ne s'est hasardée à fixer un échéancier pour régler le dossier.

Pendant de longs mois, le maire de Québec, Bruno Marchand, a refusé le principe d'une réunion avec ses deux homologues en faisant valoir que les villes défusionnées poursuivaient sa Municipalité devant la justice. Il a toutefois changé son fusil d'épaule.

### LA FACTURE D'AGGLOMÉRATION

La rencontre d'hier portait sur le partage de la facture d'agglomération pour le futur, c'est-à-dire à partir de 2024.

S'il devait y avoir une entente, elle ne s'appliquerait vraisemblablement pas aux années antérieures, puisque les tribunaux doivent encore se prononcer là-dessus, a laissé entendre M. Marchand.

« Les tribunaux et les procédures suivent leur cours. Est-ce que l'entente qu'on aurait pourrait être rétroactive ? Je suis loin d'être certain. On n'en est pas là », a admis le maire de Québec.